

1 A l'église, suivre balisage **GR® blanc et rouge**, direction Iffendic. Tourner à la 1ère à gauche, rue de la **Cour-ès-Dames** et à droite entre les maisons. Longer le champ sur votre gauche. Au bout du chemin tourner à gauche. **A la forêt**, tourner à droite en lisière jusqu'à la route. Tourner à gauche puis encore à gauche pour continuer à longer la route et revenir sur celle-ci. **Sortir de la forêt**. En sommet de côte, tourner à droite dans un chemin jusqu'à l'aplomb de l'**étang**. A la route, tourner à droite.

2 En haut, tourner à gauche dans un **sentier balisé en jaune** qui rejoint le **DOMAINE DE BOUTAVENT**. Arrivé sur le site, tourner à gauche. A la RD61, tourner à gauche puis tout de suite à droite dans un chemin enherbé. Tourner à droite sur la route, puis à gauche sur un sentier qui entre dans le **Bois de Putenoë**. Traverser une route. Continuer tout droit en forêt. Avant la passerelle, tourner à gauche. En sortie de forêt, continuer jusqu'à **La Ville-ès-Macé**, tourner à gauche. A la RD35, tourner à gauche et tout de suite à droite dans un chemin. A l'**ÉTANG DE CAREIL**, prendre le chemin empierré qui monte à gauche. Au lieu-dit « **Trévit** », à la route, tourner à droite, puis après le virage dans un chemin boisé à droite. A la RD63, tourner à droite et obliquer à gauche pour rejoindre **MONTERFIL**.

3 A l'église, descendre la côte **Saint-Genou** en suivant le balisage **GR® de Pays jaune et rouge**. Poursuivre sur la RD40 en direction de **SAINT-PÉRAN**. Au lieu-dit **Le Logis** tourner à gauche sur le chemin. Traverser un paysage de lande, puis à la route tourner à droite. Descendre vers l'**ÉTANG DE L'ÉTUNEL**. Monter et descendre pour longer ensuite le ruisseau. Traverser le ruisseau à droite à nouveau sur une passerelle. A la route, tourner à gauche, puis à droite pour un chemin qui revient en fond de vallée. Continuer à longer le ruisseau sur près de 2 km et le quitter en tournant à droite. Traverser le ruisseau puis remonter sur la lande. A la route, tourner à la 2ème à gauche pour rejoindre Saint-Péran.

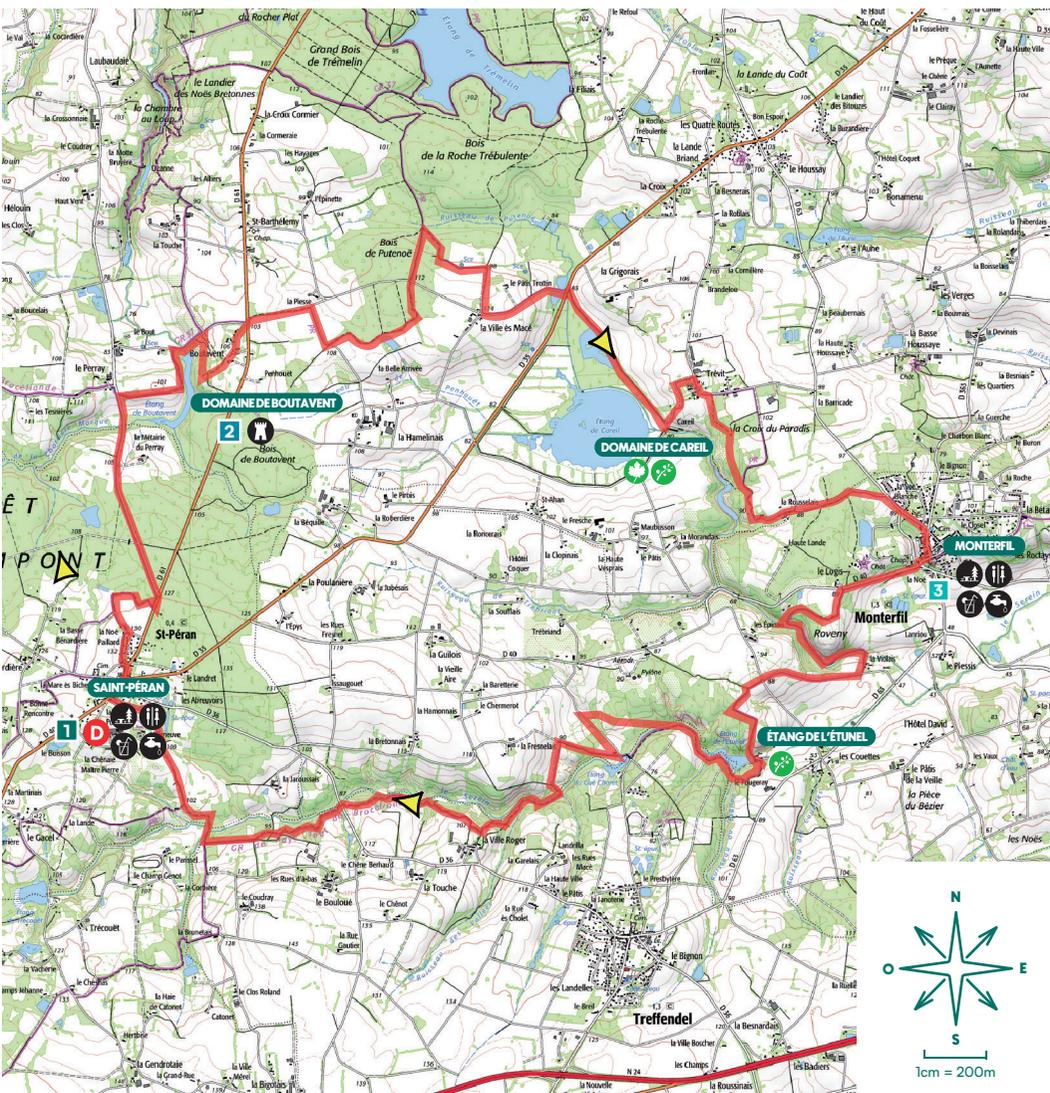
CHARTRE DU RANDONNEUR

- ◆ Restons sur les chemins afin de limiter le piétinement de la végétation et l'érosion
- ◆ Refermons les clôtures et barrières derrière nous
- ◆ Rempportons nos déchets
- ◆ Renseignons-nous sur la faune et la flore pour mieux la préserver
- ◆ Partageons l'espace naturel avec les autres usagers
- ◆ Renseignons-nous des périodes de chasse auprès des mairies et offices de tourisme



version de mai 2025

IGN © 2010. Licence n°2009-CIS025-55-RB-SC25-0090



LÉGENDE

- | | | | | | | | |
|--|------------------------|--|---------------------|--|----------------------------|--|-------------|
| | Office de tourisme | | Aire de pique-nique | | Tous commerces | | Restaurant |
| | Patrimoine remarquable | | Bar | | Autre site naturel | | Point d'eau |
| | Chapelle | | Toilettes | | Sentier thématique famille | | Départ |

SUIVRE LE BALISAGE

- | | | | |
|--|------------------|--|----------------------------|
| | Bonne direction | | Tournez à droite |
| | Tournez à gauche | | Mauvaise direction |
| | 1 > 2 | | GR® 37 blanc et rouge |
| | 2 > 3 | | Jaune |
| | 3 > 1 | | GR® de Pays jaune et rouge |

